

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 juillet 2020 – 17h00

Délibération n°2020/62

Date de convocation : 06 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercices : 74

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillets
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

L'an deux mille vingt, le 10 juillet 2020 à dix-sept heures, les membres du conseil de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis se sont réunis au Val du Riot de Caudry, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis - Catésis.

Étaient présents (68 titulaires) :

BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, WAXIN Vincent, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DUDANT Pierre-Henri, LOIGNON Laurent, LESNE Jacques, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, BONIFACE Patrice, LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, GRENIER Brigitte, MANESSE Joëlle, MODARELLI Joseph, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, PLATEAU Marc, KEHL Didier, DUBUIS Bernadette, HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, BLAIRON Daniel, NOIRMAIN Augustine, RICHEZ Jean-Pierre, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, QUONIOU Henri, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres ayant donné procuration (6) :

BERANGER Agnès à BALÉDENT Matthieu, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie à BRICOUT Frédéric, RIQUET Alain à RICHOMME Liliane, COULON Laurent à RICHEZ Jean-Pierre

Monsieur RICHARD Jérémy est élu secrétaire de séance.

**Délibération n°2020/62 : Portant fixation du régime indemnitaire des élus locaux de la
Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis**

Monsieur le Président,

Considérant le procès-verbal d'élection du Président et des Vice-Président,

Considérant que la strate démographique 50 000 – 99 000 habitants, peut entraîner
l'application du taux maximal qui suit :

- Indemnités du Président : 110 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité brute mensuelle, selon la valeur du point en vigueur, de 4 278.34€,
- Indemnités des Vice-Présidents : 44 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité brute mensuelle, selon la valeur du point en vigueur, de 1 711.34€.

Considérant que l'importance stratégique des 2 premiers postes de Vice-Présidents justifient
d'une indemnité plus élevée,

Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5211-12,

Il est proposé au conseil communautaire de :

- **Fixer comme suit l'indemnité du Président à 64 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité brute, selon la valeur du point à ce jour, de 2 489,20 € ;**
- **Fixer comme suit l'indemnité des deux premiers Vice-Présidents à 36 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité brute, selon la valeur du point à ce jour, de 1 400,18€ ;**
- **Fixer comme suit l'indemnité des Vice-Présidents à 25,71 % de l'indice brut 1027, soit une indemnité brute, selon la valeur du point à ce jour, de 999,96 € ;**
- **Préciser que les crédits concernant ces indemnités seront inscrits à l'article 6531 du budget primitif 2020 : Indemnités des Élus.**

Fonction	NOM	Prénom	Indemnité brute	% IB 1027
Le Président	SIMEON	Serge	2489,20 €	64
Le 1 ^{er} vice-président	OLIVIER	Jacques	1400,18 €	36
Le 2 ^e vice-président	BRICOUT	Frédéric	1400,18 €	36
Le 3 ^e vice-président	DOERLER	Axelle	999,96 €	25,71%
Le 4 ^e vice-président	BASQUIN	Alexandre	999,96 €	25,71%
Le 5 ^e vice-président	QUONIOU	Henri	999,96 €	25,71%
Le 6 ^e vice-président	NICAISE	Véronique	999,96 €	25,71%
Le 7 ^e vice-président	HENNEQUART	Michel	999,96 €	25,71%
Le 8 ^e vice-président	BACCOUT	Fabrice	999,96 €	25,71%
Le 9 ^e vice-président	MODARELLI	Joseph	999,96 €	25,71%
Le 10 ^e vice-président	RIBES	Laurence	999,96 €	25,71%
Le 11 ^e vice-président	JUMEAUX	Stéphane	999,96 €	25,71%
Le 12 ^e vice-président	DUDANT	Pierre-Henri	999,96 €	25,71%

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 juillet 2020 et de la publication le
13 juillet 2020

Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 13 juillet 2020

Le Président,
Maire de Le-Cateau-Cambrésis,



Serge SIMÉON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Annexe 62 - Tableau récapitulatif des indemnités

Nbre de vice-présidents ayant effectivement reçu délégation : X		Population totale : 66 832
Fonction	Enveloppe maximale autorisée	Indemnité allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président L.5211-12, L5216-4 et R.5216-1 du CGCT	1 X 110 % = 110 %	1 X 64 % = 64 %
Vice-présidents L.5211-12, L.5216-4 et R.5216-1 du CGCT	12 X 44 % = 528 %	2 X 36 % = 72 % 10 X 25.71 % = 257,10 %
Conseillers communautaires délégués L 2123-24-1-III : indemnité comprise dans l'enveloppe budgétaire présidents et vice-présidents NB : impossibilité de cumul avec l'indemnité de fonction visée au II du même article (dans les cas où la communauté regroupe moins de 100 000 habitants).	Total enveloppe président et vice-présidents = X %	0 X 0 = 0 %
TOTAL	638 %	393,10 %

Le Président,
Serge Simeoni